

Politique d'intégrité intellectuelle (PÉI)



Date de révision :

Novembre 2022

Préambule

Mission et vision de l'établissement

Le projet éducatif actuel vise les deux orientations suivantes: Amener les élèves à devenir de meilleurs apprenants et amener les élèves à devenir des citoyens engagés. Quant au code de vie de l'école Joseph-François-Perrault, il s'appuie sur trois grandes valeurs : le respect, la coopération et la responsabilisation.

Ces valeurs ont été choisies par tout le personnel de l'école lors de la refonte de notre projet éducatif. Malgré les années, ces valeurs demeurent d'actualité et continuent et continueront d'être présentes dans toutes les actions de tous les intervenants de l'école.

Énoncé de politique

L'IB attend des apprenants du programme d'éducation intermédiaire (PÉI) qu'ils fassent preuve d'intégrité dans l'ensemble de leurs travaux scolaires et des enseignants l'école Joseph-François-Perrault qu'ils s'efforcent à enseigner de façon explicite comment y arriver en s'adaptant aux différentes réalités, aux nouveautés technologiques et en utilisant comme levier le profil de l'apprenant et les approches de l'apprentissage de l'IB. L'école adhère également aux raisons pédagogiques évoquées par l'IB qui expliquent cette position : **« Équité, confiance et crédibilité, respect des autres. »**

But de l'intégrité intellectuelle

L'école Joseph-François-Perrault adhère à l'objectif primaire de l'IB en lien avec l'intégrité intellectuelle qui est : **« Le but pédagogique de l'IB est d'attribuer des résultats fiables, justes et reconnus aux élèves grâce à la validité des évaluations ».**

Le but de cette politique d'intégrité intellectuelle est que tous les acteurs aient une vision commune de ce qu'est l'intégrité intellectuelle afin de s'assurer que les enseignants puissent planifier leur enseignement tout en ayant en tête les attentes en lien avec l'intégrité et ainsi mieux responsabiliser les élèves.

- Les élèves doivent connaître les différentes formes de fraude et en connaître les définitions : plagiat, tricherie, collusion, reproduction d'un travail, mauvaise conduite lors d'un examen, etc.
- Les élèves doivent respecter les conditions de passation dans le cadre de leurs travaux ou de leurs examens
- Les élèves doivent être informés, sensibilisés et éduqués sur la question du respect des droits d'auteur
- Les élèves doivent être conscients d'une saine utilisation des outils technologiques dans l'élaboration de leurs travaux et lors des examens

Philosophie de l'établissement

À l'école Joseph-François-Perrault, le développement des compétences reliées à l'intégrité passe par les approches de l'apprentissage. Ces différentes approches permettent aux élèves de développer des compétences d'autogestion, sociales, de communication, de pensée et de recherche. Les enseignants ont d'abord la responsabilité de s'approprier ce concept d'intégrité intellectuelle pour ensuite pouvoir l'enseigner à leurs élèves.

Ainsi, une compréhension commune est possible pour tous les acteurs du milieu. En outre, les qualités de l'apprenant sont également directement reliées au concept d'intégrité, puisque nous visons à former des élèves intègres, chercheurs, sensés, informés, communicatifs et réfléchis. En ce sens, l'intégrité intellectuelle est

considérée dans une approche globale qui touche toutes les matières du programme et l'entièreté des travaux, des projets et des examens.

Notre code de vie a été construit en fonction de trois valeurs principales suivantes : respect, coopération et responsabilisation qui sont tout à fait en lien avec les valeurs de l'IB.

Définitions :

Dans le document *Intégrité intellectuelle* de l'IB publié en octobre 2019, nous retrouvons les définitions suivantes :

Intégrité intellectuelle

Principe directeur de l'éducation consistant en un choix d'agir de manière responsable qui garantit à son auteur que les autres lui accorderont leur confiance en tant qu'individu. Ce principe directeur constitue la base de toute prise de décision et de tout comportements éthiques dans la production de travaux scolaires légitimes, authentique et honnête.

Plagiat

Présentation des idées ou du travail d'une autre personne comme étant les siennes de façon intentionnelle ou non sans mentionner explicitement les sources (y compris les sources numériques).

Collusion

Collaboration à la fraude d'un autre élève, en autorisant, par exemple que quelqu'un copie son travail ou le présente comme le sien pour l'évaluation.

Reproduction d'un travail

Présentation d'un même travail pour différentes composantes d'évaluation en vue d'une évaluation IB.

Travail authentique

Un travail authentique est un travail qui met de l'avant les idées originales de l'élève et qui cite toutes les idées et tous les travaux empruntés à autrui.

Tricherie

Mauvaise conduite lors d'un examen y compris la possession de matériel non autorisé (ex. : cellulaire, montre électronique).

Falsification

Action de modifier un document en vue de tromper son résultat. Il peut s'agir entre autres d'un travail, d'un billet d'absence ou d'une signature.

Droits et responsabilités

L'établissement doit :

- S'assurer de la révision et de l'application de la politique d'intégrité
- S'assurer de la compréhension commune d'un même niveau de compréhension de l'intégration intellectuelle
- S'assurer que les articles du code de vie de l'école Joseph-François-Perrault en lien avec l'intégrité soient respectés et appliqués
- S'assurer que lors des sessions d'examens, les consignes aux élèves soient enseignées et respectées
- S'assurer que les élèves, par le biais de l'équipe d'enseignants aient une compréhension commune de ce qu'est l'intégrité intellectuelle et qu'elle le comprend
- S'assurer qu'il y ait une méthodologie uniforme pour rédiger un travail de recherche ce qui inclut la façon de citer ou reprendre les idées d'un auteur (guide de présentation des travaux)
- S'assurer que les élèves comprennent les conséquences qu'entraînent le fait d'être reconnu coupable de plagiat
- S'assurer de communiquer aux parents la politique d'intégrité

Les enseignants doivent :

- Démontrer leur adhésion à la politique d'intégrité de l'établissement et s'y conformer
- Enseigner aux élèves de façon explicite comment utiliser judicieusement les différentes sources
- Soutenir les élèves sur le plan pédagogique en enseignant ou en modélisant la méthodologie uniforme pour rédiger un travail de recherche (guide de présentation des travaux écrits)
- S'assurer que les travaux reçus sont authentiques
- S'assurer de faire une surveillance active lors des sessions d'examens communs ou lors de leurs évaluations dans le cadre de leurs cours
- Détecter et signaler à la direction les cas de plagiat ou de fraude

Les élèves doivent :

- Comprendre la signification et l'importance de l'intégrité intellectuelle (plagiat, fraude, collusion, tricherie, etc.)
- S'assurer que les travaux remis, à des fins d'évaluation ou non, sont authentiques et qu'ils peuvent le prouver le cas échéant
- Citer correctement les idées et les travaux utilisés
- Faire preuve d'honnêteté en tout temps durant les évaluations (y compris le matériel non autorisé)
- Respecter la méthodologie de présentation des travaux (guide des travaux écrits)
- Ne pas autoriser un autre élève à copier son travail
- Présenter les justifications requises lors d'une absence ou d'un retard lors d'une remise de travail ou lors d'un examen.

Les parents/tuteurs légaux doivent :

- Prendre connaissance et adhérer aux valeurs et aux articles du code de vie
- Valoriser l'intégrité auprès de leur enfant

Enseignement de l'intégrité intellectuelle

Pratiques communes dans l'établissement

Le code de vie dans l'agenda :

- Le code de vie est lu et expliqué de façon systématique aux élèves de 1^{re} secondaire par les enseignants
- Tournée de rappel dans les classes en début d'année pour les autres niveaux
- Consignes aux élèves sur les règles spécifiques lors des situations d'évaluations communes (épreuves du MEQ, épreuves institutionnelles ou épreuves locales) cela inclut les règles de plagiat en lien avec les appareils électroniques. Ces règles sont enseignées et affichées dans toute l'école
- Le code de vie est révisé annuellement et adopté par les différentes instances : équipe école, élèves et parents

Bonnes pratiques

L'école met en place un système pour s'assurer que les élèves puissent travailler ou faire des examens dans un climat propice à assurer une intégrité lors des sessions d'examens communs :

- Une direction responsable des examens
- Un enseignant responsable des examens (coordonnateur- horaires, enveloppes, etc.)
- Un surveillant par classe lors des examens (un enseignant)
- Une liste de noms est remise dans l'enveloppe d'examens pour s'assurer que seuls les élèves qui ont droit à du temps supplémentaire puissent rester en classe
- Des locaux d'examens spéciaux sont prévus pour les élèves ayant droit aux outils technologiques dans le cadre de leur plan d'intervention ou pour les élèves ayant droit à un accompagnateur pendant les examens
- Des surveillants sont dans les corridors en cas de problème
- Des règles écrites claires quant aux responsabilités des surveillants sont remises et expliquées
- Des indications claires sur l'enveloppe d'examens pour le matériel autorisé et/ou feuille de notes admises
- Respect du temps accordé à l'examen pour tous les groupes
- Un endroit pour entreposer les examens en attendant la passation et après la passation
- Un système de communication pour faciliter les échanges entre les acteurs
- Respect des règles prescrites lors des évaluations institutionnelles (CSSDM) ou ministérielles (MEQ).

Mauvaise conduite

Comme l'IB le définit dans le guide de l'intégrité intellectuelle publiée en 2019 « *la mauvaise conduite est un mauvais comportement délibéré ou fortuit susceptible de procurer un avantage déloyal à l'élève qui l'adopte ou à toute autre personne dans une ou plusieurs composantes d'évaluation. Un comportement susceptible de porter préjudice à un autre élève est également considéré comme une mauvaise conduite. Il s'agit aussi de tout acte susceptible de menacer l'intégrité des examens et des évaluations de l'IB (NA à JFP) pouvant se produire avant, pendant ou après le déroulement de l'évaluation ou le temps de rédaction de l'examen, que ce soit sur papier ou sur ordinateur.*

En ce sens, il est d'une importance capitale que tous les membres de la communauté école connaissent bien les catégories de mauvaise conduite et appliquent les mesures à prendre dans de telles situations.

Mesures à prendre en cas d'infraction

Voici les mesures à prendre en cas de mauvaise conduite. Tout comme l'IB le préconise, la transparence est le principe de base pour une enquête juste. Selon les situations ou s'il y a récurrence, les parents pourraient être convoqués à l'école pour discuter de la situation.

Lors de travaux ou devoirs

- Les parents seront informés de la situation et pourraient être convoqués à l'école pour en discuter
- L'élève pourrait reprendre ou non le devoir ou le travail selon la situation et à la discrétion de l'enseignant

Lors d'une évaluation en classe

- S'il s'agit d'un cas de tricherie avec un appareil électronique, l'examen sera retiré, l'appareil confisqué et remis à la direction adjointe responsable du niveau qui consignera l'événement dans le dossier de l'élève (l'élève pourrait se voir attribuer la note de zéro)
- Les parents seront informés de la situation et pourraient être convoqués à l'école pour en discuter

Lors d'une épreuve commune : ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), locale ou institutionnelle

Procédure en cas de plagiat comme le prévoit le guide de la sanction des études du MEQ :

- L'élève pris à plagier sera expulsé du local d'examen et sera dirigé à la direction
- Un rapport écrit incluant les preuves de plagiat sera apporté à la direction par le surveillant de l'examen
- Une fois la preuve analysée, s'il y a confirmation du plagiat par la direction, le cahier de réponses et le rapport seront annotés de la mention **PLAGIAT**
- Les parents seront informés de la situation et pourraient être convoqués à l'école pour en discuter
 - Si un appareil électronique a été utilisé lors de la situation plagiat, il sera confisqué et remis aux parents.
- La direction transmettra l'information au service de l'organisation scolaire du CSSDM qui est en lien avec la Direction de la sanction des études du MEQ
- La mention **ANN** (annulé) sera inscrite au dossier et sur le relevé des apprentissages MEQ de l'élève
- L'élève sera convoqué à l'examen de reprise selon les modalités et la décision du MEQ

Procédure en cas de plagiat s'il s'agit d'une épreuve locale ou institutionnelle commune :

- L'élève pris à plagier sera expulsé du local d'examen et sera dirigé à la direction
- Un rapport écrit incluant les preuves de plagiat sera apporté à la direction par le surveillant de l'examen
- Une fois la preuve analysée, s'il y a confirmation du plagiat par la direction, le cahier de réponses et le rapport seront annotés de la mention **PLAGIAT** et consignés au dossier de l'élève
- Les parents seront informés de la situation et pourraient être convoqués à l'école pour en discuter
 - Si un appareil électronique a été utilisé lors de la situation plagiat, il sera confisqué et remis aux parents
- L'élève pourrait se voir attribuer la note de zéro ou pourrait être convoqué à une reprise selon le cas

Liens avec les autres politiques

Liens avec la politique d'inclusion

- La mise en place des mesures adaptatives lors des évaluations en lien avec le plan d'intervention (liste à jour)

Liens avec la politique linguistique

- Lors de la remise de travaux, les élèves doivent avoir recours uniquement aux outils linguistiques permis

Liens avec la politique d'évaluation

- Code de vie de l'école Joseph-François-Perrault

Bibliographie

- Guide des principes à la pratiques IB (Mis à jour en août 2022)
- Intégrité intellectuelle IB publiée en octobre 2019
- Code de vie de l'école Joseph-François-Perrault (Mis à jour annuellement)

Annexes

- Code de vie de l'école Joseph-François-Perrault
- Consignes aux élèves lors des situations d'évaluation
- Consignes aux enseignants lors des situations d'évaluation
- Document : Réalises-tu tes tâches IB avec Intégrité